



**MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD
PROVINCE DE QUÉBEC**

MARS 2020

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2020 à 19 h au bureau municipal situé au 1362 Rte 148 Campbell's Bay, QC.

Présents: Mairesse Colleen Larivière, conseillers Denis Dubeau, Donald Graveline, Emile Morin, Terry Racine and John Stitt.
Counsellor Joseph Belanger motivated his absence.
Également présente: Directrice générale, Julie Bertrand

Visiteurs: Préfète Jane Toller

Le quorum est atteint et la mairesse Colleen Larivière préside la réunion.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-03-43 Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour pour du 2 mars, 2020.
Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2020-03-44 Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 février 2020.
Adopté

URBANSIM

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET RÉCLAMATION DE DÉPENSES

2020-03-45 Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport de l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses réclamées.
Adopté

**APPROBATION DU PLAN DE LOTISSEMENT POUR LES LOTS NO 6362158
ET #6362159**

2020-03-46 Il est proposé par Émile Morin et résolu à l'unanimité d'autoriser le plan de lotissement pour les lots #6362158 et #6362159 pour Claude Dubeau soumis par Michel Fortin à partir de son procès-verbal 30090 daté du 11 février 2020.
Adopté

**APPROBATION DES PLANS DE LOTISSEMENT POUR LES LOTS 6363083,
6363084, 6363085 ET 6363086**

2020-03-47 Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'autoriser les plans de lotissement pour les lots #6363083, #6363084, #6363085 et #6363086 pour M. Gilbert Morin présenté par Richard Fortin à partir de son procès-verbal 10947 daté du 17 février 2020.
Adopté

APPROBATION DES PLANS DE LOTISSEMENT POUR LE LOT #6365118

2020-03-48 Il est proposé par Émile Morin et résolu à l'unanimité d'autoriser le plan de lotissement pour le lot #6365118 pour M. Gilbert Morin soumis par Richard Fortin à partir de son procès-verbal 10957 du 26 février 2020.
Adopté



MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD
PROVINCE DE QUÉBEC

MARS 2020

APPROBATION D'UNE DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ

2020-03-49

Attendu que le propriétaire du lot n° 3545790 a soumis une demande à la CPTAQ pour aliéner 5000 mètres carrés d'une surface totale de 37,75 hectares du lot #3545790, pour une utilisation autre qu'agricole;
Attendu que le conseil a déterminé que l'aliénation n'aura pas d'impact sur les activités agricoles;
Par conséquent ;
Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité que le conseil appuie la demande de M. Turgeon auprès de la CPTAQ.
Adopté

ROUTES ET ÉQUIPEMENTS

Vente du camion charrue 1998 avec boîte et sableuse

2020-03-5050

Il est proposé [REDACTED] par et résolu à l'unanimité de vendre le camion de charrue 1998 avec boîte et sableuse, mais non pas avec la charrue et aile de cote.
Adopté

INSTALLATION DES AVERTISSEURS SONORES DE BENNE BOUSCULANT POUR LES CAMIONS DE CHARRUE INTERNATIONAL 2010 ET 2017

2020-03-51

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'installation des avertisseurs sonores de benne bousculant pour les camions de charrue International 2010 et 2017. Cette dépense est autorisée à partir du poste budgétaire « réparations d'équipement » du budget provisoire 2020.
Adopté

LETRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-03-52

Attendu que le pont du chemin Crawford a été endommagé lors du dégel printanier en avril 2019;
Attendu que la municipalité de Litchfield a temporairement réparé le pont;
Attendu que la municipalité a demandé une aide financière auprès du MSP pour le remplacement de la structure;
Attendu que le processus de remplacement de la structure est très long;
Attendu que la municipalité a besoin d'une réponse du MSP pour poursuivre le projet et préparer les devis nécessaires pour le remplacement de la structure;
Par conséquent ;
Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité d'envoyer une copie de cette résolution au Ministère de la Sécurité publique pour lui demander de fournir une réponse concernant l'approbation de l'aide financière en temps opportun.
Adopté

FINANCES

PAIEMENT DES COMPTES

2020-03-53

Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures à payer et d'accepter le paiement des factures payées avant cette réunion.



MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD
PROVINCE DE QUÉBEC

MARS 2020

Adopté

Factures mensuelles

Factures payées avant la réunion: \$5231.37

Factures à payer : 30 274,41 \$

Montant total des factures: 35 505,78 \$

Certificat de disponibilité

Je, Julie Bertrand, Directrice générale de la municipalité de Litchfield, certifie qu'il y a suffisamment de crédits disponibles pour payer le montant approuvé des factures totalisant 35 505,78 \$ pour le mois de mars 2020.

Signé: _____ Date: _____

Julie Bertrand, Directrice générale

APPEL D'OFFRES POUR L'APPROVISIONNEMENT DE GRAVIER 2020

2020-03-54

Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité que la Directrice générale, Julie Bertrand, lance un appel d'offres pour l'approvisionnement de 0 3/4 de gravier pour l'année 2020 auprès de 3 fournisseurs. Il est également résolu de noter que le coût de transport du gravier sera pris en considération lors de l'examen des appels d'offres reçus.

Adopté

TECQ 2014-2018

2020-03-55

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité que:

- La municipalité de Litchfield a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est résolu que

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixes 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

* La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés réels.



**MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD
PROVINCE DE QUÉBEC**

MARS 2020

Adopté

SUBVENTION AIRRL 2017-410

2020-03-56

Attendu que la municipalité de Litchfield a reçu une subvention du Ministère des Transports du Québec intitulée AIRRL pour la relocalisation de la sortie du chemin Laforet;

Attendu que la municipalité a reçu une subvention de 353 415,00 \$;

Attendu que les travaux ont été achevés le 20 décembre 2019;

Attendu que les travaux ont été inspectés et approuvés par la firme d'ingénierie WSP:

Attendu que les montants de toutes les factures ont été versés à tous les entrepreneurs et fournisseurs:

Par conséquent;

Il est proposé par Émile Morin et résolu à l'unanimité que tous les travaux aient été exécutés conformément aux modalités du programme de subvention AIRRL et que le montant de 353 713,62 \$ soit attribué à celle-ci et que le paiement de 353 415,62 \$ soit demandé auprès du Ministère des Transports du Québec et que la Directrice générale soit autorisée à envoyer tous les documents au MTQ.

Adopté

FRAIS D'ADMINISTRATION -MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY

2020-03-57

Attendu que la municipalité de Campbell's Bay fournit des services à certains contribuables de Litchfield;

Attendu que la municipalité de Campbell's Bay a ajouté 15 % de frais d'administration au coût des services fournis pour l'année 2020;

Attendu que la municipalité de Litchfield n'est pas d'accord avec le 15 % et qu'elle l'a indiqué au cours des mois précédents à la municipalité de Campbell's Bay;

Attendu que le conseil de Litchfield convient qu'une taxe d'administration de 3 % serait plus acceptable;

Attendu que la municipalité de Litchfield estime que les coûts liés aux services aux contribuables de Litchfield sont déjà inclus lorsque la municipalité de Campbell's Bay calcule les tarifs de service annuels;

Attendu que le coût des services aux contribuables de Litchfield est le même que celui des coûts des services aux contribuables de Campbell's Bay;

Attendu que la municipalité de Litchfield a obtenu des informations juridiques concernant le coût de services et les frais facturés;

Par conséquent,

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité qu'une copie de cette résolution soit envoyée à la municipalité de Campbell's Bay pour exprimer le désaccord du conseil avec les frais d'administration de 15 % facturés à certains contribuables de Litchfield et de demander que les frais soient réduits à 3 %.

Adopté



MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD
PROVINCE DE QUÉBEC

MARS 2020

- 2020-03-58** **ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE**
Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge. Il est également résolu que la mairesse Larivière et la directrice générale Julie Bertrand soient autorisées à signer l'entente. De plus, il est autorisé à payer le montant de 150 \$ pour le don annuel à la Croix-Rouge.
Adopté
- 2020-03-59** **RESSOURCES HUMAINES**
RÉUNION DE LA MRC – REMPLACEMENT DE LA MAIRESSE LARIVIERE
Il est résolu à l'unanimité que le maire suppléant Dubeau remplace la mairesse Larivière lors des réunions du 11 et 18 mars 2020 à la MRC.
Adopté
- 2020-02-30** **ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT 2017-228-1 MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-228**
ATTENDU que la municipalité a adopté le règlement de zonage 2017-228;
ATTENDU qu'il est nécessaire d'apporter certaines modifications au règlement de zonage 2017-228;
ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la réunion du conseil de janvier 2020, conformément à l'article 445 du Code municipal;
Par conséquent;
Il est proposé par Terry Racice et résolu à l'unanimité le 2^e projet de règlement n° 2017-228-1 soit adopté et qu'il soit décidé et décrété qu'à partir de l'entrée en vigueur dudit règlement n° 2017-228-1, les modifications suivantes sont apportées en vertu du règlement de zonage 2017-228 :
ARTICLE 1 - Préambule
Le préambule fait partie intégrante de ces règlements.
ARTICLE 2 - Modification de l'article 18 du règlement de zonage 2017-228
L'article 18 du règlement de zonage 2017-228 est modifié en y ajoutant, après le paragraphe 5 du paragraphe 1, le paragraphe suivant:
6. Entrepôts d'une superficie maximale de 1 000 mètres carrés, dans les zones où cette utilisation est autorisée selon la grille de spécifications.
ARTICLE 3 - Modification de la définition des termes « récréation étendue » à l'annexe A du règlement de zonage 2017-228
L'annexe A du règlement de zonage 2017-228 est modifiée en remplaçant la définition des termes « récréation étendue » par la définition suivante:
« Récréation étendue »: Catégorie regroupement d'activités récréatives et d'utilisations (par exemple, un sentier), y compris les installations non complexes (par exemple, un abri). Une pourvoirie est considérée comme une activité récréative étendue aux fins de l'application du présent règlement. Cette catégorie comprend également l'activité commerciale du terrain de camping, où cette activité est expressément indiquée dans le réseau de spécifications de l'annexe C.
ARTICLE 4 - Modification du plan de zonage à l'annexe B du 2017-228 Le règlement de zonage annexe B au règlement de zonage 2017-228 est



**MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD
PROVINCE DE QUÉBEC**

MARS 2020

modifié pour diviser la zone V-1 en deux zones distinctes, à savoir la zone V-1 et la zone V-2, telle qu'elle apparaît dans l'extrait du plan de zonage modifié annexé à ce règlement en tant qu'annexe A pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5 - Modification de la grille de spécifications du règlement de zonage 2017-228 (annexe C)

La grille de spécifications figurant à l'annexe C du règlement de zonage 2017-228 est modifiée comme suit :

a) en insérant la zone V-2 et les utilisations qui y sont autorisées, comme le prévoit l'article 18 du règlement de zonage 2017-228, y compris l'utilisation de l'entrepôt d'une superficie maximale de 1 000 mètres carrés;

b) en autorisant, dans la zone F-9, l'utilisation de campings commerciaux;

Une copie de la grille de spécifications modifiée est annexée au présent règlement en tant qu'annexe B pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 6 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

LEVÉ DE LA SÉANCE

2020-03-61

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité de clore la séance à 19 h 35.

Adopté

**Colleen Larivière
Mairesse**

**Julie Bertrand
Directrice générale**